

ment pour l'usage des émigrants. La salle des passagers ne se trouvait sur le quai, mais comme la salle actuelle ne se trouvait généralement pas occupée, on l'a adapté à celle des passagers.

*Quest.* 202. Il n'y a donc actuellement à la Pointe Lévi aucune salle pour recevoir les émigrants pendant la saison de l'émigration?—Il n'y en a pas. On les reçoit comme les autres passagers dans la salle d'attente générale.

*Quest.* 203. Dans ce cas, a-t-on pris des moyens pour empêcher les coureurs, les expéditeurs, etc., de se mêler aux émigrants et de les détourner de leur route?—Le terrain tout autour de notre quai appartenant à la compagnie, nous avons le droit d'en exclure ces personnes si nous les y découvrons; mais il a été inutile de le faire pendant les trois années que j'ai été agent.

*Quest.* 204. Combien faut-il d'émigrants pour que vous leur donniez un train spécial?—Pas moins de cent, au-dessous de ce nombre nous mettons un char ou plus spécialement réservés pour eux.

*Quest.* 205. Y a-t-il des instructions aux conducteurs de tels trains, de ne pas admettre d'autres personnes dans les chars que les émigrants?—Aucune que je sache, mais le conducteur le regarde généralement comme étant son devoir.

*Quest.* 206. Quels sont les chars dont on se sert pour les trains d'émigrants, et quels sont les soins que l'on prend?—Les chars ordinaires de seconde classe; ils ne diffèrent aucunement des autres, excepté que l'on pourvoit à plus d'eau.

*Quest.* 207. Quel est le temps que mettent ces chars, comparativement à ceux des autres trains?—Généralement ils vont avec la même vitesse. Ils doivent s'arrêter quelquefois là où doivent passer les trains réguliers. Leur marche est réglée par le surintendant par le moyen du télégraphe de la compagnie.

*Quest.* 208. Il y a-t-il eu quelque sérieux accident sur le chemin de fer Grand Tronc à votre connaissance?—Non, excepté dans deux occasions où il a été perdu des effets par le feu. Ces accidents ont été causés par des étincelles volant des engins pendant un temps fort chaud.

*Quest.* 209. Y a-t-il quelqu'un de spécialement employé pour interpréter les émigrants étrangers?—Oui, nous l'envoyons avec chaque train, et il doit conduire les émigrants à leur destination.

*Quest.* 210. Combien d'interprètes de cette sorte avez-vous pour la saison?—Il y a ordinairement un Norvégien et un Allemand. Lorsque les arrivées sont fréquentes, nous employons d'autres personnes. Je n'ai jamais su qu'un train d'émigrants étrangers soit parti sans interprète.

*Quest.* 211. Combien de temps après l'arrivée des émigrants sur votre quai les trains partent-ils?—Toujours dans l'espace de six heures et souvent dans l'espace de trois.

*Quest.* 212. Est-ce que les émigrants ne restent jamais la nuit?—Cela n'est arrivé qu'une fois dans l'espace de trois ans. Pour cette occasion, nous leur avons préparé le lieu où l'on met les bagages. Je parle des émigrants lorsqu'ils sont en grand nombre, souvent quelques individus ou quelques familles sont ainsi détenus. Nous leur donnons alors une chambre à coucher pour la nuit, avec de la lumière, de l'eau, etc.

Le 20 avril 1860.

*Robert Calvert*, agent pour les passagers à Québec par le Grand Tronc, pendant la saison de la navigation, est appelé et examiné:

*Quest.* 213. Combien de temps avez-vous été en rapport avec le Grand Tronc dans votre emploi actuel?—Pendant trois saisons à Québec.

*Quest.* 214. Le système des billets de complet parcours était-il en existence avant votre temps?—Oui.

*Quest.* 215. Avez-vous été spécialement employé à inspecter des passagers de Québec?—Pas spécialement. J'ai été occupé à tout ce qui regarde les passagers pour la saison.

*Quest.* 216. Quel fut le nombre des passagers ayant des billets de complet parcours qui soient passés sous votre inspection depuis votre nomination?—Je me permettrai de vous passer l'état suivant: